

INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Commune : SAINT POL DE LEON
Lieu : Pointe Saint Jean
Coquillage suivi : Coques (*Cerastoderma edule*)

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

SITE DECONSEILLE

Pour la pêche à pied récréative des coquillages

RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER



Localisation / Environnement

Ce gisement est situé au nord-est de la baie.
A noter, à proximité, une zone insalubre est interdite par arrêté préfectoral n°97-0302 du 27 février 1997.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

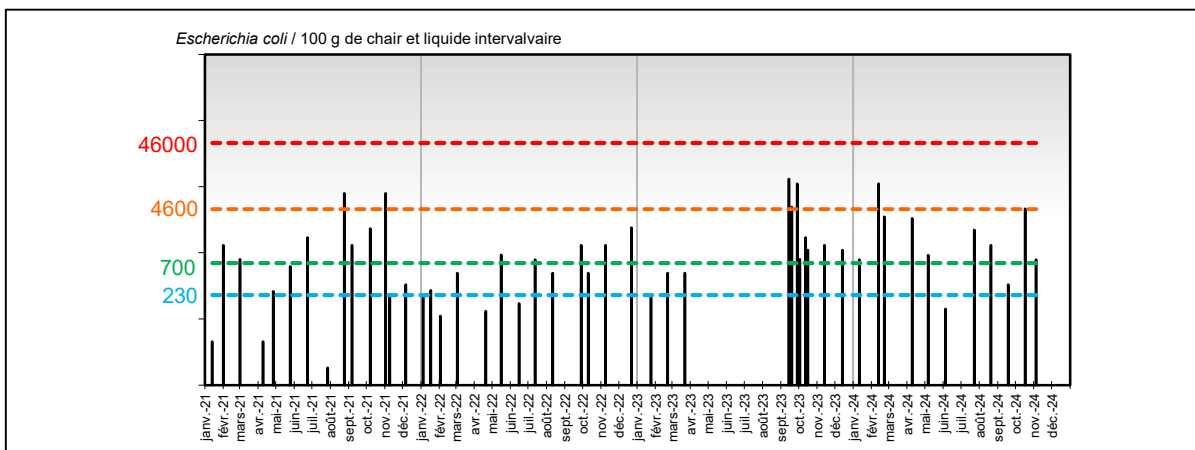


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	<i>Escherichia coli</i> / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	8	8	16	4	0
Fréquences	22.2%	22.2%	44.4%	11.1%	0.0%

Conclusion

La consommation de coquillage ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.

